



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 19 mai 2021

Sécurité routière

Conseils de prudence pour la 2^{ème} édition de la « La nuit est belle ! » dans le Genevois

Afin de sensibiliser le grand public aux incidences de la pollution lumineuse nocturne et d'offrir aux résidents du bassin de vie transfrontalier une nuit étoilée, l'opération « La nuit est belle ! » revient pour une deuxième édition dédiée à la biodiversité nocturne, en partenariat avec les Fêtes de la Nature française et suisse.

Ainsi, le 21 mai prochain, 280 communes du Genevois dont 98 en France, éteindront leur éclairage public. Les habitants, mais aussi les commerçants et les entreprises, sont également encouragés à éteindre leur éclairage.

Pas de blackout total !

En n'enclenchant pas une grande partie de l'éclairage public, le projet vise à une diminution sensible de l'intensité lumineuse, mais le territoire ne sera pas pour autant plongé dans le noir. Afin de garantir la sécurité des usagers des divers réseaux de circulation, l'ensemble des signaux lumineux nécessaires à la gestion du trafic demeureront présents sur les barrières douanières, dans les tunnels, ainsi que sur les infrastructures aériennes, lacustres, et fluviales. La Police nationale et la Gendarmerie nationale renforceront leur présence sur le terrain durant toute la durée de l'évènement. Un dispositif permettra de rallumer l'éclairage public dans un délai très court en cas d'incident majeur.

Rester vigilant même la tête dans les étoiles !

Cependant, afin que cette nuit reste belle pour tous, le préfet de la Haute-Savoie appelle tous les usagers de la route (automobilistes, cyclistes, motards mais aussi piétons...) à la plus grande prudence.

Ainsi, il est conseillé :

- **pour les automobilistes** : de réduire leur vitesse, d'être particulièrement vigilants aux passages piétons et aux pistes cyclables mais surtout d'éviter de prendre la voiture car les phares des véhicules contribuent eux aussi à la pollution lumineuse.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée **Qual-e-Pref**
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : **Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'évènement majeur**



- **pour les usagers de deux roues** : de privilégier les vêtements clairs avec des éléments rétro-réfléchissants. Par ailleurs, de nuit, il est obligatoire pour tout cycliste d'être équipé d'un feu de position émettant vers l'avant une lumière jaune ou blanche non éblouissante et d'un feu de position arrière qui doit être nettement visible de l'arrière lorsque le vélo est utilisé ainsi que de catadioptrés sur les roues et les pédales. Pour les trottinettes électriques, monoroues, etc. un éclairage avant et arrière est obligatoire ainsi que des catadioptrés arrières et latéraux.
- **pour les piétons** : de se munir d'une lampe de poche en utilisant, si possible la lumière rouge pour ne pas éblouir les autres et de privilégier les vêtements clairs avec des éléments rétro-réfléchissants.



Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr